



ARRETE MUNICIPAL n°11/2022

Arrêté de circulation - Lundi 07 février 2022 2022
La Blonnetais

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de travaux d'entretien d'un interrupteur aérien manuel réseau 20000V de l'entreprise ENEDIS 2, rue de la Conraie 44700 ORVAULT, en date du 20 janvier 2022.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Le lundi 07 février 2022, la circulation sera interdite à tous véhicules à La Blonnetais.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise ENEDIS :

- 1) de La Hamonais vers la Croix St Antoine – La Croix St Antoine vers La Moinerie – La Moinerie vers Les Rageasses – Les Rageasses vers Beaumont
- 2) Idem en sens inverse à partir de Beaumont (voir plan ci-joint)

Article 4 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux mis en place seront déposés quand les motifs, ayant conduit à les implanter, auront disparu (présence de personnel, d'engins et d'obstacles).

Article 5 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 20 janvier 2022

Le Maire,
Sylvain SCHERER



